

Compte rendu CTL du 22 septembre 2022

Les 3 Organisations Syndicales font lecture de leurs déclarations liminaires.

Solidaires Finances Publiques revient notamment sur l'inflation galopante de cette année 2022 et une revalorisation du point d'indice qui ne la compense pas du tout. Les agents ont besoin d'une hausse de rémunération globale et Bercy ne propose qu'une rémunération au mérite. C'est d'une hausse des traitements linéaire dont tous les agents ont besoin !

Les 3 Organisations Syndicales reviennent aussi sur le report de la visite du Directeur Général Adjoint M MAGNANT ; Le Président indique qu'il viendra sans doute sur la seconde quinzaine de novembre. **Solidaires Finances Publiques** indique que ses représentants avaient dégagé du temps pour le rencontrer, il est dommage que son emploi du temps en ait décidé autrement. Le Président indique avoir voulu jouer la transparence envers syndicats et personnels en annonçant sa venue mais que la préparation de la Loi De Finances a bouleversé son emploi du temps.

Nous revenons également en liminaire sur la nouvelle application BDF 2 remplaçant Vir, limitée aux SIP pour l'instant. La Banque de France et la Direction ont demandé les pièces d'identité aux agents concernés par cette nouvelle habilitation, et des agents ont refusé de la fournir. Nous sommes tous fonctionnaires, avons fourni un casier judiciaire vierge à l'entrée, il n'est pas logique que les agents doivent montrer patte blanche dans le système Banque De France. La fourniture de la carte professionnelle a été refusée par la Banque De France, dossier toujours en cours ...

Collège des chefs de services le 27/09 sur le thème du modèle managérial :

Le Président du CTL nous indique que les points suivants seront abordés :

Qu'attend-on d'un chef de service ? Est-ce qu'un postulant à ce poste a les compétences attendues ? Les aptitudes attendues d'un chef de service sont les suivantes : savoir anticiper et prendre du recul, innover, s'adapter et savoir COMMUNIQUER, le Président indique que c'est un vrai sujet !!! Au programme également : savoir organiser et piloter son activité, savoir déléguer, offrir un service public de qualité et savoir animer son service.

Bons débats à tous nos collègues pour ce mardi 27 !

En préalable aussi, **Solidaires Finances Publiques** revient sur la politique énergétique actuelle dans nos services. Nous avons tous reçu un mail pour chauffer au strict minimum, mais quel est l'arbitrage entre le financier et l'écologie. S'il est cohérent de ne pas trop chauffer, nos bâtiments sont parfois des passoires thermiques et sans bouger de trop sur une journée, il arrive souvent que les agents aient froid aux doigts en fin de matinées. Le Président indique que l'isolation des bâtiments est un vaste projet qui dépasse largement l'enveloppe budgétaire du département, et qu'il est demandé un effort à chacun.

ORDRE DU JOUR

1- Approbation des PV des CTL du 26/01/2022 , du 21/04/2022 et du 16/06/2022

Les 3 Organisations votent pour l'approbation des 3 PV.

2- Transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFIP

A compter du 1^{er} septembre, la liquidation des taxes d'urbanisme est transférée à la DGFIP. Sont concernées la Taxe d'Aménagement et la Taxe D'Archéologie Préventive. Ce transfert est également l'occasion de dématérialiser les déclarations des taxes d'urbanisme et la liquidation sera gérée dans le cadre du projet GMBI (Gérer Mes Biens Immobiliers) . La DGFIP reste sur des missions fiscales à ce sujet, et ne rentre pas dans le sujet de l'urbanisme. La DDT reste l'interlocuteur principal à ce sujet. La DGFIP ne récupère pas le stock des dossiers à la DDT, ils continuent de les traiter et ont 2 ans de retard actuellement.

446 emplois étaient dédiés à la fonction transférée, mais 290 Equivalents Temps Plein seulement sont créés à la DGFIP ! La mission va devoir être performante très rapidement.

3 postes étaient pourvus à la DDT pour la Haute-Loire et seul 1 emploi est créé à la DDFIP ! **Solidaires Finances Publiques** indique que s'ils étaient 3, c'est qu'il y avait du boulot pour 3 ; M Le Président reconnaît que le ratio n'est pas respecté sur la Haute-loire.

L'usager sera forcé de déclarer sur GMBI, et beaucoup ne gèrent pas leurs biens immobiliers, ce sont des agences immobilières qui le font, or c'est sur l'espace de l'usager que tout devra s'opérer. Nous notons encore ici un recul du service public et il va y avoir besoin de beaucoup communiquer à ce sujet.

Pour les formations des personnels : début des formations GMBI en décembre 2022 !

Une cellule TU (Taxes Urbanisme) devrait être créée au sein du SDIF dans le 43 -un CTL spécifique sera consacré à ce sujet.

A noter également que le déploiement de l'outil GMBI servira à la mise à jour de la taxe d'habitation dès le 01/01/2023. Chaque contribuable aura l'obligation de déclarer dans son espace en ligne l'occupation de ses biens immobiliers. La période déclarative sera de 6 mois mais à ce jour les modalités techniques ne sont pas connues. GMBI deviendra donc l'outil incontournable permettant d'établir les impôts locaux et impactera par conséquent fortement le SDIF et les SIP.

3- Présentation du Plan De Continuité d'Activité

La Formalisation du PCA était très légère jusque là, la dernière mise en oeuvre datait de 2016 au niveau de la Direction et n'était pas actualisée. La crise Covid a mis en avant la légèreté de ce PCA et a pris de cours un Plan incomplet. Il est donc plus étoffé ici !

Le but du Plan de Continuité d'Activité est de gérer les événements extérieurs et de voir comment on peut pallier à tous ces événements extérieurs. C'est notamment établir des organigrammes fonctionnels et juger l'urgence de mise en œuvre entre 1 jour 1 semaine ou 1 mois et avec quels personnel , quels moyens informatiques et quels sites de repli.

Solidaires indique que si des hackers attaquent notre système, il est en effet important que le traitement des payes puisse se faire en espèces éventuellement. M Le Président rebondit sur le sujet en indiquant que notre système informatique est protégé mais que cette situation est arrivée dans des zones sinistrées par les inondations pour acheter de la nourriture.

Notons que tous les cas n'apparaissent pas dans le PCA, mais la grève, elle, semble être un grave fléau puisqu'elle apparaît, et tout est prévu pour continuer notre activité en cas de grève.

Vous trouverez ici en pièce jointe le Plan De Continuité d'Activité de la DDFIP 43.

4 – Questions Diverses

SAPF – Service d'Appui Publicité Foncière :

11 emplois vont arriver en septembre 2023 – la cible de 40 emplois sera atteinte en 2025. Il y aura un appel national pour ce mouvement, les agents de la DDFIP 43 pourront participer au mouvement local l'année suivante en 2024 mais pas de priorité aux locaux sur l'implantation en septembre 2023, sauf cas de vacances d'emplois. Rien n'est encore figé pour l'instant sur le nombre de mouvements de mutations sur ce service.

Pour leurs missions, c'est la Centrale qui leur donnera et pas le Directeur Départemental mais ils font partie des effectifs du département. Pour rappel, ces emplois proviennent d'emplois des SPF, dans la cadre de la Démétropolisation.

- Service Amendes :

Au SIP du Puy, ce service souffre déjà d'un bureau exigu, il y a aussi des problèmes de formation car les amendes sont un thème peu abordé, et il y deux nouveaux arrivants dans ce service. L' applicatif AMD est particulier, le Président indique qu'une mutualisation entre les agents ainsi qu'un tuilage sont nécessaires.

Il vient d'y avoir la création d'un codic amendes, il n'y a pas de service distinct, mais la création de ce codic a été nécessité par l'arrêté comptable sous DDR3 pour les amendes et sous Medoc pour le SIP. Il y a donc 2 arrêtés comptables distincts dans le SIP.

Un des sujets de préoccupations du service reste les Comptes D'Imputations Provisoire ; il faut en effet en permanence marier des sommes avec des prises en charge parfois tardives ! et parfois d'un montant différent au vu des remises accordées aux contrevenants.

Solidaires indique également qu'un bon encadrement est nécessaire à ce service, il manque un chef de service formé et spécialisé amendes dans cette structure SIP à gestion lourde.

- Fin de la DDR3 :

Solidaires demande quand arrivent les formations pour S2D ? (Applicatif censé remplacer DDR3) Pas de réponse du Président , pas d'info, et non plus à l'Enfip pour les formations ! Le Président indique qu'un report serait possible, l'applicatif n'est pas obligatoirement déployable au 1^{er} janvier !

- L'intégration des CDL aux SGC :

Site de Brioude : le cahier des charges inclut le nouveau bureau du CDL au SGC.
NB : sur ce même site, la TOIP est en cours, les téléphones ont été livrés en Direction.

Vos élus Solidaires Finances Publiques 43 en CTL :

PONS Guillaume/ GABRIEL Frédéric/ MONTMORY Stéphanie/

BILLON Noémie-Lucie/ DUCROQUET Angélique/ DO CARMO Jean-Louis.